
**Comité exécutif du Programme
du Haut Commissaire**

Dist. restreinte
3 septembre 2021
Français
Original : anglais et français

Comité permanent
82^e réunion

**Progrès réalisés dans la mise en œuvre des
engagements pris dans le cadre du « *Grand
Bargain* »***Résumé*

Ce document de séance résume par volet de travail les progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements pris par le HCR dans le cadre du « *Grand Bargain* » depuis la mise à jour préparée pour la soixante-neuvième réunion du Comité permanent en septembre 2020. L'année 2021 marquant la cinquième année depuis le lancement du *Grand Bargain* lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire mi-2016, ce rapport expose l'ensemble des avancées obtenues jusqu'au milieu de l'année 2021 et anticipe le cadre de suivi – « *grand bargain 2.0* » – pour la période allant de 2021 à 2023. Les chiffres relatifs aux finances sont actualisés à la clôture des comptes 2020.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Une plus grande transparence.....	1	3
II. Plus d'appui et d'instruments financiers pour les prestataires locaux et nationaux	2-6	3
III. Utiliser et coordonner de plus en plus les programmes d'intervention en espèces	7	4
IV. Réduire les doublons et les dépenses de gestion, et procéder à des revues fonctionnelles périodiques	8-14	4
V. Améliorer l'évaluation conjointe et impartiale des besoins	15-18	6
VI. Une révolution au niveau de la participation.....	19-24	6
VII. Accroître la planification et le financement humanitaires pluriannuels et de collaboration	25-26	8
VIII. Réduire l'affectation des contributions des donateurs.....	27-31	8
IX. Harmoniser et simplifier les critères d'établissement des rapports	32	9
X. Améliorer la collaboration entre les acteurs humanitaires et les acteurs du développement.....	33-38	9

I. Une plus grande transparence

Engagement du HCR : Publier des données ouvertes permettant la traçabilité du financement des donateurs le long de la chaîne de transactions.

1. Lorsque le *grand bargain* a été lancé, le HCR publiait les données sur le financement des donateurs dans sa [page web Global Focus](#), ainsi que sur le Service de surveillance financière géré par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA). À l'appui de l'engagement mentionné ci-dessus, le HCR a commencé à publier des données conformément aux normes de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IATI) en septembre 2018 et a automatisé le processus en mars 2019. L'Organisation continue à faire rapport des financements via le Service de surveillance financière et le site web Global Focus qui contient des éléments de données allant au-delà de ce qui est couvert par les normes de l'IATI. Pour aider à faire face à la demande accrue d'entrée de données financières pour la réponse à la COVID-19, le HCR a mis un fonctionnaire à la disposition de l'OCHA de mai à décembre 2020.

II. Plus d'appui et d'instruments financiers pour les prestataires locaux et nationaux

Engagement du HCR : Transférer au moins 25 % des dépenses de programme aux prestataires locaux et nationaux d'ici fin 2020.

2. Le montant alloué aux prestataires locaux et nationaux a régulièrement augmenté depuis 2016. En 2020, le HCR a alloué 1,4 milliard de dollars E.-U. à 1147 partenaires, dont des gouvernements, des ONG nationales et internationales (ONG) et des organismes des Nations Unies. Sur ce montant, 797 millions de dollars E.-U. ont été alloués aux prestataires locaux et nationaux, aux ONG et aux gouvernements, dont 622 millions de dollars E.-U. à 728 ONG nationales. Ce chiffre peut être comparé aux données initiales du HCR au moment du Sommet mondial sur l'action humanitaire, qui étaient de 430 millions de dollars E.-U. Le HCR a atteint pour la première fois en 2019 son but consistant à transférer 25 % de ses dépenses annuelles de programme aux prestataires locaux et nationaux et a continué à l'atteindre en 2020, avec un taux de transfert de 28 %.

Engagement du HCR : Accroître les investissements dans le renforcement des capacités des partenaires nationaux afin de contribuer à une préparation efficace aux situations d'urgence.

3. En juin 2019, toutes les ONG locales partenaires avaient reçu 4 % du montant de leur contrat pour couvrir leurs dépenses d'appui indirect, alors que dans le passé, ce financement n'était alloué qu'aux ONG internationales au taux de 7 %. Les partenaires disposent d'une flexibilité quant à l'utilisation de ces sommes.

4. En 2020, sur 20 plans d'urgence mis à jour à distance à cause des restrictions de voyage dues à la COVID-19, 16 (80 %) impliquaient la participation des autorités locales ou de représentants du gouvernement, 19 (95 %) des ONG locales ou nationales, 5 (25 %) des communautés locales ou d'accueil, et 6 (30 %) des populations déplacées. En 2016, 23 plans de ce type avaient été élaborés ou mis à jour, mais le niveau de la participation locale faisait alors l'objet d'un suivi moins détaillé.

5. En 2021, le HCR a défini de manière officielle les critères de sélection minimums et d'éligibilité pour travailler avec des organisations dirigées par des personnes relevant de sa compétence, y compris les organisations fondées sur la communauté et les organisations dirigées par des réfugiés. En 2021, sept organisations dirigées par des réfugiés (une de chaque région) ont reçu un prix de l'innovation pour leur réponse novatrice à la pandémie en tant qu'intervenants de première ligne. Le processus de candidature au prix de l'innovation a permis au HCR de mieux répertorier les organisations dirigées par des réfugiés dans différentes régions. L'Organisation expérimente actuellement un accord de partenariat simplifié avec les organisations dirigées par des réfugiés afin de fournir de petites subventions de 4000 dollars E.-U. maximum par projet, avec un maximum de 12 000 dollars E.-U. de financement total par organisation et par an pour trois projets distincts.

6. Depuis 2020, le HCR et le Consortium des ONG somaliennes président un groupe sur la localisation au sein du Comité permanent interorganisations (IASC). Le nombre de participants à ce groupe a augmenté sous cette coprésidence. Alors qu'il comportait à l'origine des organismes des Nations Unies, des ONG internationales et la Fédération des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR), les ONG locales et nationales de différentes régions sont désormais invitées à y participer. Le groupe a créé un répertoire sur la localisation sur ReliefWeb et élaboré des « [Orientations sur le renforcement de la participation, de la représentation et du leadership des acteurs locaux et nationaux dans les mécanismes de coordination humanitaire de l'IASC](#) ». Ces orientations visent à promouvoir la localisation en fournissant des recommandations concrètes sur la manière d'assurer la participation efficace des acteurs locaux et nationaux aux équipes humanitaires de pays, aux groupes sectoriels et autres structures et processus de coordination de l'IASC, ainsi que pour établir des indicateurs permettant d'évaluer les progrès.

III. Utiliser et coordonner de plus en plus les programmes d'intervention en espèces

Engagement du HCR : Doubler d'ici fin 2020 la part de fonds prévus pour les interventions en espèces en termes d'aide dans son assistance globale.

7. La [politique sur les interventions en espèces](#) du HCR et sa [stratégie pour l'institutionnalisation des interventions en espèces 2016-2020](#) continuent à guider le travail de l'Organisation à cet égard. Le HCR utilise l'assistance en espèces pour un large éventail de domaines, dont la protection, les besoins élémentaires, l'éducation, les abris, la santé et les moyens d'existence. Les interventions en espèces sont aussi utilisées pour faciliter les modalités de protection et d'inclusion financière pour les personnes relevant de la compétence du HCR. En 2015, l'Organisation a fourni en tout 303 millions de dollars E.-U. en espèces aux personnes relevant de sa compétence. Le HCR a doublé ce montant par rapport au niveau de base en 2019 (646 millions de dollars E.-U.) et a continué à développer cette forme d'assistance en 2020 (695 millions de dollars E.-U.). En 2015, 33 opérations avaient inclus les interventions en espèces dans leurs programmes. Ce nombre est passé à plus de 100 en 2020. Dans le contexte de la réponse à la COVID-19, 65 opérations soit ont rapidement intensifié leurs interventions en espèces, soit en ont lancé de nouvelles pour faire face à l'augmentation des besoins. En 2020, les modes de paiement numériques ont été utilisés dans 47 opérations, à savoir dans 42 pays de plus depuis 2015. Le HCR a renforcé ses politiques, systèmes et outils permettant de fournir une assistance en espèces et a formé plus de 5000 fonctionnaires et membres des partenaires. L'Organisation continue à s'inspirer des leçons apprises, qui seront reprises dans la nouvelle politique sur les interventions en espèces 2021-2026.

IV. Réduire les doublons et les dépenses de gestion, et procéder à des revues fonctionnelles périodiques

Engagement du HCR : Accroître l'utilisation de la biométrie pour l'enregistrement des réfugiés dans un total de 75 opérations-pays d'ici à 2020.

8. En 2020, le HCR a honoré son engagement à utiliser la biométrie pour l'enregistrement des réfugiés dans 75 opérations dans le monde entier, contre 34 opérations à l'origine en 2016. Plus de 7 réfugiés sur 10 actuellement enregistrés par le HCR ont une identité numérique reposant sur la biométrie. Plus de 10 millions de personnes ont été enregistrées depuis que le HCR a commencé à utiliser la biométrie en 2002. L'Organisation a réussi à protéger l'identité des personnes relevant de sa compétence contre le vol et la substitution grâce aux données biométriques recueillies pendant l'enregistrement. L'usage de la biométrie a également permis de réduire les doublons et les dépenses de gestion pour le HCR et ses partenaires, y compris le Programme alimentaire mondial (PAM) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), ainsi que pour les États qui accueillent des réfugiés et les pays de réinstallation.

Engagements du HCR : Utiliser la technologie et l'innovation pour réduire les coûts de la fourniture de l'aide ; réduire les coûts d'approvisionnement et de logistique de 10 % d'ici à fin 2020 par des services communs avec les organismes partenaires.

9. L'accroissement du nombre de personnes relevant de la compétence du HCR ayant conduit à une augmentation des besoins, les frais relatifs d'acquisition de biens et services ont diminué de 12 % en 2020 (10 % en 2019, 7 % en 2018 et 10 % en 2017) par rapport au niveau de base de 2016¹. Sur un montant total des achats de 1,373 milliard de dollars E.-U. en 2020, 223 millions de dollars E.-U. ont été consacrés sans regret à des équipements de protection individuelle (EPI), à des médicaments, à des fournitures médicales et autres biens et services pour la pandémie de COVID-19.

10. En janvier 2020, le HCR avait réduit ses dépenses d'appui indirect de 7 % à 6,5 % pour toutes les contributions financières liées à une affectation spéciale (sauf celles de la Réserve opérationnelle et du Programme des administrateurs auxiliaires).

11. Deux années de travail du Groupe des innovations institutionnelles des Nations Unies (BIG) (coprésidé par le HCR et le PAM) de 2018 à 2020 ont préparé le terrain à une simplification et à une harmonisation accrues des pratiques commerciales, notamment par la mise en place de services et de bureaux communs. Le travail initié par le BIG fait l'objet d'un suivi du Pacte de financement mis en place dans le cadre de la réforme du système de développement des Nations Unies. Le Service mondial de la mobilité et des infrastructures du HCR (GMIS), instauré en juillet 2020, s'appuie sur le travail du BIG pour améliorer l'efficacité de l'Organisation. Travaillant étroitement avec d'autres organismes des Nations Unies, le Service a contribué au déploiement de la Stratégie des opérations commerciales dans 129 sites, permettant d'éviter des coûts importants et de parvenir à des améliorations notables des processus commerciaux. Le GMIS a également permis de faire progresser le partenariat avec le PAM sur le leasing mondial de véhicules, qui devrait être lancé ces prochains mois. Cette initiative a pour but de réduire les émissions de CO², de diminuer les coûts, d'améliorer la technologie et de standardiser les arrangements mondiaux relatifs à la flotte des Nations Unies.

12. La réponse à la COVID-19 a accéléré la simplification des arrangements de partenariat du HCR avec les ONG. Parmi les ajustements, nous citerons une plus grande souplesse conférant aux ONG davantage de latitude en matière de réaffectation budgétaire et l'acceptation des signatures électroniques. Le portail des partenaires des Nations Unies lancé en novembre 2018 par le HCR, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le PAM a été élargi en 2019 avec la participation du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et l'ajout des environnements français et espagnol. Mi-2021, quelque 17 000 partenaires avaient été enregistrés, soit une augmentation par rapport aux 12 000 de l'année précédente. Le Secrétariat des Nations Unies, l'OIM et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) sont en train de rejoindre le portail.

13. Depuis 2020, le Portail fournit un lien vers le [dossier d'apprentissage de l'IASC sur la protection contre les conduites sexuellement répréhensibles pour les organisations partenaires des Nations Unies](#). L'évaluation obligatoire de la capacité des ONG partenaires concernant la mise en œuvre de mesures de protection contre l'exploitation et les abus sexuels, menée en 2021 et qui se poursuit actuellement hors ligne, sera incorporée au Portail fin 2021. Elle permettra à tous les organismes des Nations Unies participants de procéder à l'évaluation de la capacité des partenaires et de communiquer les résultats sur le Portail.

14. Une étude indépendante commandée pour examiner les analyses des donateurs individuels a été finalisée fin 2020. En utilisant les données du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), de l'OCHA, du HCR, de l'UNICEF et du PAM, l'étude a montré que le nombre des analyses avait doublé entre 2016 et 2020, la grande majorité étant faites par des gouvernements donateurs à titre individuel au niveau du terrain. L'étude fera l'objet d'un suivi dans le cadre de l'initiative *grand bargain 2.0*, avec l'appui de la nouvelle Personne éminente.

¹ Le calcul exclut la valeur des biens et des services achetés en 2020 pour la réponse à la COVID-19, afin d'établir une comparaison du coût unitaire de la plupart des articles de secours et services les plus couramment utilisés.

V. Améliorer l'évaluation conjointe et impartiale des besoins

Engagement du HCR : Procéder à des évaluations coordonnées et conjointes des besoins et continuer à partager les données d'évaluation axée sur des preuves.

15. Depuis le lancement du *grand bargain*, le HCR a renforcé ses outils d'évaluation des besoins en publiant un [manuel sur l'évaluation des besoins](#) ; en lançant un programme conjoint d'apprentissage en ligne sur l'évaluation des besoins ; en introduisant un logiciel pour faciliter l'analyse qualitative ; et en contribuant aux principes du *grand bargain* en vue d'une éthique concertée de l'évaluation des besoins et d'accords interorganisations bilatéraux de partage des données permettant des évaluations conjointes des données. Le HCR a non seulement comblé les lacunes existant en 2016 mais dispose à présent d'une méthodologie de suivi au niveau mondial pour les évaluations conjointes des besoins et publie un rapport annuel détaillé public sur les engagements du *grand bargain* dans ce domaine.

16. Dans le cadre de la transformation du HCR, l'Organisation avait mis en place des centres de données régionaux dans les sept bureaux régionaux fin 2020, augmentant le nombre de fonctionnaires chargés des données capables d'aider les opérations de pays engagés dans des évaluations conjointes des besoins.

17. La COVID-19 a posé des problèmes d'accès pour la collecte de données. Malgré cela et grâce à l'utilisation de la technologie, le HCR a augmenté sa participation aux évaluations conjointes de données, dont le nombre est passé de 105 en 2019 à 129 en 2020. L'Organisation a aussi optimisé son recours aux données secondaires et aux enquêtes par téléphone, et a créé des blogs et organisé des webinaires pour échanger les bonnes pratiques concernant les modalités à appliquer aux évaluations à distance.

18. En termes de partage de données, le HCR a lancé en 2020 une nouvelle plateforme de [statistiques sur les réfugiés](#), qui peut être utilisée comme ressource publique pour préparer les évaluations. Le [Programme conjoint d'excellence du HCR et du PAM et son Centre de ciblage](#) a été mis en place en 2020. Il aide les opérations de pays à mettre en œuvre des évaluations conjointes des besoins et, le cas échéant, les stratégies conjointes correspondantes, conformément aux engagements mondiaux en matière d'évaluation et de ciblage. Le Plan d'action conjoint du HCR et de l'UNICEF lancé en 2020 comporte également un suivi conjoint des données et un échange de données, en vue d'améliorer le bien-être des enfants réfugiés.

VI. Une révolution au niveau de la participation

Engagement du HCR : Assurer d'ici 2020 une participation égale et significative (50 %) des femmes et des adolescentes dans les processus et structures décisionnels dans les situations de déplacement forcé.

19. En 2020, la pandémie de COVID-19 a annulé les gains importants obtenus en matière d'égalité entre les sexes, contribué à une augmentation de la violence sexiste et compromis la participation des femmes aux processus décisionnels et aux rôles de direction. Malgré les confinements et la distanciation physique, qui entravent davantage encore la participation directe des femmes et des filles, le HCR est resté déterminé à promouvoir les actions dans ce domaine, à la fois dans les situations d'urgence et dans les situations de déplacement prolongé. Au Pakistan et en République centrafricaine par exemple, le travail de sensibilisation mené en utilisant les télécommunications et les outils virtuels a renforcé les compétences de direction et l'autogestion. Dans plusieurs opérations, le HCR a aidé les femmes et les filles à diriger la réponse à la COVID-19 et à renforcer l'égalité entre les sexes. En Malaisie, le HCR a travaillé en partenariat avec les femmes réfugiés et des ONG à un projet de réseau social pour faciliter la création d'espaces virtuels sûrs, favoriser le bien-être des femmes, promouvoir les stratégies d'adaptation positives et renforcer les réponses à la violence sexiste.

20. Les engagements du HCR en faveur de l'égalité entre les sexes sont renforcés dans sa [politique en matière d'âge, de genre et de diversité de 2018](#). En 2020, le HCR a publié un [dossier sur l'égalité entre les sexes](#), documenté les pratiques nouvelles et prometteuses en matière de promotion de l'égalité entre les sexes en Afrique subsaharienne, et étendu les initiatives telles que les audits en termes de genre des processus mondiaux liés au Forum

mondial sur les réfugiés et au Pacte mondial sur les réfugiés. Ces audits ont servi à plaider pour la protection et l'inclusion des femmes et des filles réfugiées, à promouvoir l'égalité entre les sexes dans l'action humanitaire et à proposer d'autres paradigmes pour la participation des réfugiés.

21. En 2020, la participation des femmes aux structures de direction et de gestion a augmenté ou s'est maintenue dans 36 situations de réfugiés et 5 situations dans lesquelles le HCR intervient opérationnellement auprès des déplacés internes (Burkina Faso, Myanmar, République centrafricaine, Soudan du Sud et Yémen). Les opérations ont étendu et maintenu des réseaux solides avec les femmes et les filles par des structures et des réseaux communautaires, comme en Équateur, en Égypte, en Iran (République islamique d') et en Turquie. En outre, de nombreuses opérations ont renforcé et soutenu les capacités individuelles, collectives et organisationnelles des femmes et des filles en matière de prise de décision, de gestion et de direction, notamment en El Salvador, en Inde et à Malte.

Engagement du HCR : Continuer à renforcer la collaboration avec les communautés affectées par des crises ainsi que la redevabilité envers celles-ci.

22. Avant le *grand bargain*, l'élaboration du programme du HCR était fortement influencée par les évaluations relatives à l'âge, au genre et à la diversité, et mettait fortement l'accent sur la protection fondée sur la communauté. La politique actualisée de 2018 sur l'âge, le genre et la diversité a encore renforcé les engagements opérationnels dans ce domaine et conduit à l'élaboration d'un cadre de « redevabilité envers les personnes affectées ». Ce processus a impliqué des actions de base minimums sur la participation et l'inclusion, la communication et la transparence, le feedback et la réponse, et l'apprentissage et l'adaptation de l'organisation.

23. Pour aider davantage encore les opérations à honorer leurs engagements et à placer les personnes relevant de la compétence du HCR au centre des réponses, des [orientations opérationnelles sur la redevabilité envers les personnes affectées](#) ont été publiées en septembre 2020. En outre, début 2021, le HCR a publié des [orientations sur : la communication des risques et l'engagement communautaire ; l'engagement auprès des communautés via WhatsApp trees](#) dans le contexte de la pandémie ; et [l'utilisation des réseaux sociaux dans la protection fondée sur la communauté](#).

24. Dans de nombreux contextes, le HCR a travaillé avec succès avec les réfugiés et les déplacés internes et les a aidés à diriger des actions en tant qu'intervenants en première ligne dans la réponse à la COVID-19. Ces volontaires ont aussi été formés à de multiples problématiques dont l'inclusion du handicap, la résolution des conflits, l'engagement de la communauté, l'égalité entre les sexes, le leadership et la communication interpersonnelle. Malgré des mesures strictes dues à la COVID-19 dans certains endroits, grâce aux moyens de communication à distance, le HCR a maintenu son engagement auprès de leaders et de membres de divers groupes d'enfants, de jeunes et d'étudiants, ainsi qu'avec les autorités locales et autres parties prenantes. Le [rapport 2020 sur la redevabilité en matière d'âge, de genre et de diversité](#) présente en outre des exemples de la manière dont le HCR remplit ses engagements en matière de redevabilité envers les personnes affectées et d'égalité des sexes dans toute l'Organisation et indique les domaines dans lesquels des améliorations sont nécessaires.

VII. Accroître la planification et le financement humanitaires pluriannuels et de collaboration

Engagements du HCR : Effectuer les changements institutionnels nécessaires pour faciliter les stratégies pluriannuelles de protection et de solution, ainsi que l'élaboration des programmes en partenariat avec les acteurs humanitaires et de développement

25. En 2016, cinq opérations du HCR utilisaient la planification pluriannuelle à titre expérimental. À partir du cycle de planification 2022, ce type de planification deviendra la méthode de travail par défaut. Le nouveau système de gestion basée sur les résultats (RBM) – COMPASS – est entré en vigueur en janvier 2021 et sera utilisé pour tous les processus de planification futurs. Le montant du financement pluriannuel a augmenté depuis 2016, bien que le ratio du financement pluriannuel par rapport au revenu total ait stagné à environ 11-14 %. Depuis 2019, les opérations du HCR peuvent, à la discrétion des Représentants,

conclure des accords de partenariat pluriannuels, qu'il existe ou non un financement pluriannuel. Fin 2020, on comptait en tout 37 accords pluriannuels en vigueur, dont 23 étaient signés avec des ONG locales.

26. Le HCR a achevé l'établissement d'un bilan interne sur l'allocation de financement interne effectué dans le cadre de l'[Initiative « capital pour les solutions »](#). Sur les cinq pays couverts par cette initiative, trois (Costa Rica, Ghana et Malawi) ont reçu des allocations de financements non affectés pour renforcer leurs capacités opérationnelles visant à promouvoir la mise en œuvre de leur stratégie pluriannuelle et de partenariats multiples. Après deux allocations de cette nature en 2019 et 2020, ces trois pays ont pu opérer dans un environnement financier de financement pluriannuel, même si les fonds étaient alloués annuellement. Le bilan a révélé que les fonds supplémentaires issus de l'initiative avaient permis aux opérations de s'engager de manière anticipée dans des activités supplémentaires et de progresser en direction des objectifs fixés dans leur stratégie pluriannuelle et de partenariats multiples. En outre, il a permis aux opérations de disposer de plus de souplesse pour répondre à la pandémie de COVID-19 et a renforcé leur crédibilité politique vis-à-vis des autorités.

VIII. Réduire l'affectation des contributions des donateurs

Engagements du HCR : Accroître la visibilité des financements non affectés et légèrement affectés et reconnaître les contributions faites par les donateurs.

27. Depuis que la définition d'« affectation » a fait l'objet d'un consensus dans le cadre du processus du *grand bargain*, le HCR a ajusté en conséquence sa présentation des informations sur l'affectation de fonds. De plus, l'Organisation a commencé à enregistrer systématiquement le montant des financements pluriannuels reçus en utilisant la définition de l'OCDE selon laquelle ces fonds doivent être promis pour 24 mois ou plus. Alors que le HCR publiait des rapports sur l'utilisation des fonds non affectés avant le *grand bargain*, l'Organisation a commencé en 2017 à faire rapport de l'utilisation de « financements légèrement affectés ». Depuis 2019, les rapports annuels du HCR sur l'utilisation des financements souples contiennent aussi des informations sur les financements pluriannuels.

28. Les rapports sur les financements souples dans les [Rapports globaux du HCR](#) ont beaucoup augmenté depuis 2016 et mentionnent désormais clairement les principaux donateurs qui sont à l'origine de financements souples. De plus, les mises à jour hebdomadaires des financements souples publiées par le HCR ont été complétées en 2018 et indiquent à présent l'allocation de financements souples. Elles comportent maintenant une allocation indicative de ce type de fonds si bien que le niveau véritable des fonds disponibles pour chaque opération du HCR est régulièrement communiqué.

29. Le montant des financements non affectés a stagné au fil des ans, tandis que le ratio des financements non affectés par rapport au revenu global a régulièrement diminué. Les contributions volontaires du HCR ont plus que doublé entre 2012 et 2020, la principale augmentation venant des financements affectés. Sur la période 2016-2020, les financements non affectés ont représenté une moyenne annuelle de 15 % des contributions. En 2020, le HCR a reçu 661,2 millions de dollars E.-U. de fonds non affectés. Les gouvernements restent les principaux contributeurs, bien que l'on ait constaté une augmentation des financements par le secteur privé. En 2020, les donateurs privés ont contribué à hauteur de 37 % au financement non affecté du HCR, soit une augmentation de 6 % par rapport à 2019.

30. Si le niveau des financements non affectés est stable, le moment auquel ils ont été mis à disposition s'est aussi avéré important. Plus de la moitié des fonds non affectés du HCR ont été reçus très tôt dans l'année, optimisant ainsi leur utilité et leur efficacité.

31. Des efforts concertés sont en cours pour accroître la visibilité des donateurs qui fournissent des financements souples par l'utilisation des réseaux sociaux. Un poste spécifique de fonctionnaire chargé de la visibilité a été créé en 2018, aidant les opérations à assurer la visibilité des donateurs par divers médias tels que les réseaux sociaux, les vidéos et les signes de visibilité. En mars 2021, le HCR a mis à jour ses lignes directrices sur la visibilité des donateurs à l'intention du terrain, désormais disponibles en français.

IX. Harmoniser et simplifier les critères d'établissement des rapports

Engagement du HCR : Simplifier et harmoniser les critères en matière de rapports d'ici à fin 2018

32. Le HCR est l'une des six organisations ayant pleinement adopté le modèle de rapports descriptifs « 8+3 » pour ses partenaires en aval. Afin de fournir les données de financement les plus actuelles, et de manière transparente, le principal portail de rapports et de transparence, Global Focus, comporte : des tableaux de bord fournissant des informations sur le budget et les revenus, dont un spécialement consacré aux financements souples ; des profils des donateurs indiquant la quantité et la qualité de leurs contributions et leur allocation ; et des outils de rapports opérationnels et situationnels. La fonctionnalité de Global Focus est constamment améliorée afin de fournir les informations opérationnelles et les données financières les plus actualisées.

X. Améliorer la collaboration entre les acteurs humanitaires et les acteurs du développement

Engagement du HCR : Coopérer avec les banques multilatérales de développement pour faciliter leur engagement actif dans les situations de déplacement forcé où leurs avantages comparatifs aux plans technique et financier peuvent contribuer à améliorer les résultats socio-économiques pour les réfugiés, les déplacés internes et les communautés d'accueil affectées ; soutenir, en collaboration avec les partenaires, les efforts permettant la participation économique des personnes déplacées de force et leur accès aux finances.

33. Le partenariat entre le HCR et le Groupe de la Banque mondiale a continué à se développer au fil des ans. Au 30 juin 2021, 14 pays d'Afrique et d'Asie à faible revenu admissibles² avaient reçu en tout 1,85 milliard de dollars E.-U. au titre du sous-guichet de l'Association internationale de développement pour les réfugiés (IDA-18) de la Banque mondiale. En vertu de l'IDA-19, qui a commencé le 1^{er} juillet 2020, la Banque mondiale a accordé une autre allocation financière de 2,2 milliards de dollars E.-U. au titre du sous-guichet pour les communautés d'accueil et les réfugiés. Dans le cadre des politiques de l'IDA-19 pour les situations de fragilité, de conflit et de violence, la Banque mondiale s'est engagée à appliquer un cadre global d'examen des politiques relatives aux réfugiés. Le HCR continue à fournir des évaluations régulières de la protection pour les projets prévus au titre sous-guichet pour les communautés d'accueil et les réfugiés, afin de confirmer que le cadre d'examen des politiques relatives aux réfugiés est toujours adéquat. Ces 12 derniers mois, le HCR a produit des analyses de la politique relative aux réfugiés dans les 14 pays susmentionnés. En réponse à la crise de la COVID-19, le Groupe de la Banque mondiale s'est engagé à allouer aux pays éligibles jusqu'à 1 milliard de dollars E.-U. au titre du sous-guichet pour les communautés d'accueil et les réfugiés, à 100 % sous forme de subventions pour une durée d'un an à compter du 1^{er} juillet 2020, comme mesure exceptionnelle pour les encourager à inclure les communautés d'accueil et les réfugiés dans leurs réponses à la pandémie. En outre, lorsque cela était possible, les réfugiés ont été inclus en tant que groupes vulnérables dans tous les projets de réponse à la COVID-19 financés par la Banque mondiale.

Concernant le mécanisme mondial de financement concessionnel, outil destiné à aider les pays à revenu intermédiaire qui accueillent un grand nombre de réfugiés (Colombie, Équateur, Liban et Jordanie), le HCR a continué à travailler étroitement avec les gouvernements d'accueil et la Banque mondiale, les conseillant sur les modalités et les politiques pour s'assurer que les prêts accordés au titre du mécanisme mondial de financement concessionnel se traduisent par des avantages tangibles pour les réfugiés et les migrants. En juin 2021, le mécanisme mondial de financement concessionnel avait approuvé pour 658 millions de dollars E.-U. de financements concessionnels qui, en raison de l'effet de levier, ont permis de débloquer plus de 4,8 milliards de dollars E.-U. pour des projets de développement. Le mécanisme de financement concessionnel sera étendu pour

² Les 14 pays éligibles sont le Bangladesh, le Burkina Faso, le Burundi, le Cameroun, le Congo (République du), Djibouti, l'Éthiopie, la Mauritanie, le Niger, l'Ouganda, le Pakistan, la République démocratique du Congo, le Rwanda et le Tchad.

cinq années supplémentaires après le 30 juin 2021 et s'attachera encore davantage à atteindre des résultats concrets et durables en matière de développement pour les réfugiés et les communautés d'accueil, en exploitant plus systématiquement l'expertise du HCR dans le domaine de la protection.

34. Le HCR travaille étroitement avec la Banque africaine de développement à des projets en faveur des déplacés internes au Zimbabwe, ainsi qu'en Afrique de l'Est et dans la Corne de l'Afrique et les Grands Lacs, et au Sahel. Au Sahel par exemple, l'Organisation met en œuvre un projet de réponse à la COVID-19 financé par la Banque africaine de développement qui vise à soutenir les soins de santé primaire et la résilience de la communauté dans les communautés vulnérables, y compris pour les réfugiés et les déplacés internes. Les deux partenaires continuent à évaluer les possibilités d'une coopération plus étroite dans toute l'Afrique.

35. Le HCR a continué à travailler avec les banques multilatérales de développement à travers la Plateforme de coordination des banques multilatérales de développement sur la migration économique et le déplacement forcé, y compris tout récemment sur les préparatifs en vue de la réunion des hauts responsables du Forum mondial sur les réfugiés qui se tiendra les 14 et 15 décembre 2021. La Plateforme, composée de sept banques multilatérales de développement³, a été créée en avril 2018 pour promouvoir le dialogue stratégique et la coordination opérationnelle, et pour optimiser l'impact de l'engagement croissant des banques multilatérales de développement dans le domaine de la migration économique et du déplacement forcé.

36. Le Centre commun de données sur les déplacements forcés, créé par le HCR et la Banque mondiale en octobre 2019, vise à renforcer la capacité des parties prenantes à prendre en temps voulu des décisions fondées sur des éléments concrets qui améliorent la vie des personnes déplacées de force et des communautés d'accueil. Au cours de ses 18 premiers mois d'existence, le Centre commun de données a pu développer un portefeuille solide de 51 activités aux niveaux mondial, régional et des pays, tout en renforçant le partenariat et la collaboration entre le HCR et la Banque mondiale, ainsi qu'avec d'autres organisations⁴.

37. La première publication du Centre commun de données parue en décembre 2020, « *Highly vulnerable yet largely invisible* » a mis en évidence l'absence de données sur les populations déplacées de force dans la réponse à la pandémie. La deuxième publication « *Answering the call: Forcibly displaced during the pandemic* », parue en juillet 2021, a résumé les conséquences socio-économiques attendues de la pandémie sur les personnes déplacées de force, soulignant les résultats des nombreuses enquêtes téléphoniques menées dans huit pays (Bangladesh, Djibouti, Éthiopie, Iraq, Kenya, Ouganda, Tchad et Yémen). Ce document a révélé l'aggravation de la pauvreté parmi les personnes déplacées de force et les communautés d'accueil et la détérioration de leur bien-être socio-économique, les populations déplacées s'en sortant souvent moins bien que les membres de la communauté d'accueil, et a souligné la réceptivité élevée au vaccin parmi les personnes déplacées de force. Le travail du Centre commun de données ces prochaines années continuera d'être guidé par sa stratégie 2021-2023.

³ Ces banques multilatérales de développement sont la Banque africaine de développement, la Banque asiatique de développement, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque européenne d'investissement, la Banque interaméricaine de développement, la Banque islamique de développement et la Banque mondiale.

⁴ Pour plus d'informations, voir le premier rapport annuel du Centre commun de données pour 2019-2020, disponible à l'adresse : <https://www.jointdatacenter.org/jdc-annual-report-2019-2020/>.